



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

***DIRECTION DE LA
PROMOTION DE LA BONNE
GOUVERNANCE***

**RAPPORT DE L'ATELIER DE CONVERGENCE ET D'ECRITURE DU
PAN2/PGO**



Avec le soutien de

**EXPERTISE
FRANCE**
GROUPE AFD

YUMA HOTEL, 30 novembre-02 décembre 2023

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. CEREMONIE D'OUVERTURE ET CADRAGE	4
II. PARTAGE DU RAPPORT DES CONSULTATIONS CITOYENNES	5
III. ELABORATION DES FICHES D'ENGAGEMENT	6
Fiche d'engagement n° 1	6
Fiche d'engagement n°2	9
Fiche d'engagement n°3	12
Fiche d'engagement n°4	15
Fiche d'engagement n°5	17
Fiche d'engagement n°6	20
Fiche d'engagement n°7	24
Fiche d'engagement n°8	29
IV. CEREMONIE DE CLOTURE	32

INTRODUCTION

Le mandat du Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO), initiative multilatérale instituée pour mesurer les performances et les déficiences des Etats participants, est de veiller à ce que leurs politiques et pratiques se conforment aux valeurs convenues sur les quatre critères de base, notamment : (i) l'accès à l'information ; (ii) la transparence budgétaire ; (iii) la lutte contre la corruption ; et (iv) l'engagement citoyen.

Pour remplir ce mandat, le Comité national de pilotage du Sénégal a entrepris, avec le soutien du Projet d'Appui aux Gouvernements ouverts francophones (PAGOF), l'élaboration du 2^e PAN/PGO par la tenue de consultations citoyennes dans les quatorze (14) régions du pays.

Ce processus s'est poursuivi avec l'organisation d'un atelier de convergence et d'écriture des engagements qui a enregistré la participation des représentants des acteurs territoriaux et favorisé l'esprit de co-construction dans le cadre d'une participation citoyenne renforcée.

L'objectif de l'atelier était d'élaborer le 2^e plan d'action national du PGO Sénégal. De manière spécifique, il s'est agi de :

- s'accorder sur les engagements prioritaires à inscrire dans le 2^e Plan d'Action national du Sénégal, sur la base des pré-engagements proposés lors des consultations citoyennes ;
- élaborer le Plan d'Action du Sénégal, assorti des fiches d'engagement.

Le présent rapport rend compte des différents moments qui ont jalonné ledit atelier et s'articule autour des points suivants : (i) ouverture et cadrage; (ii) présentation du rapport consolidé des consultations citoyennes ; (iii) identification des engagements au niveau national; (iv) élaboration des fiches d'engagement ; (V) synthèse et clôture.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE ET CADRAGE



La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Conseiller technique du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Elle a également été marquée par les allocutions Monsieur Abdoulaye NDIAYE, point focal de la société civile et de Monsieur Paul CORREA.

Dans leurs interventions, ils ont tous insisté sur l'importance du processus PGO pour le Sénégal et le caractère impérieux de l'élaboration du PAN 2, conformément aux engagements du pays.

De manière spécifique, M. CORREA a adressé ses encouragements aux différents acteurs présents, tout en insistant sur la nécessité de faire un focus sur les résultats attendus. Il a également réaffirmé l'engagement et la disponibilité du PAGOF à accompagner le processus.

M. NDIAYE a, pour sa part, axé son allocution sur les défis qui attendent les Sénégalais, mais aussi les opportunités qui se présentent avec la perspective de la réforme des textes de l'OFNAC et l'éventualité de l'adoption de la loi sur l'accès à l'information.

Ouvrant la séance, le Représentant du Ministre a tenu à féliciter les membres du Comité national de pilotage pour leur dévouement et leur engagement patriotique. Il a associé à ces félicitations le Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance ainsi que l'ensemble des délégués venus des régions.

Il a ensuite rappelé les objectifs de l'atelier, remercié le PAGOF pour son appui constant, réaffirmé l'engagement des plus hautes autorités à accompagner le processus, avant de déclarer ouvert l'atelier.

II. PARTAGE DU RAPPORT DES CONSULTATIONS CITOYENNES



Dans sa présentation, le facilitateur est brièvement revenu sur l'historique et les principes du PGO, avant de présenter la matrice de recueil des propositions issues des consultations citoyennes et devant faire l'objet de convergence, pour identifier les pré-engagements du Sénégal dans le cadre du PAN 2. La présentation a donné lieu à des échanges très riches au cours desquels, les délégués régionaux ont fait part de leurs retours d'expérience suite aux consultations citoyennes.

Les participants ont ensuite salué l'effort de synthèse du facilitateur qui a fidèlement rendu compte des résolutions prises à la base. Ils ont procédé à une évaluation de l'Etat de mise en œuvre du PAN 1 et insisté sur la nécessité de prendre en compte les préoccupations exprimées par le niveau local et de mettre en place un dispositif de suivi intégrant les acteurs territoriaux.

Après ces moments d'échanges, les participants ont été répartis en groupes pour procéder, sur la base de l'évaluation du PAN1, des recommandations formulées durant

les consultations citoyennes ainsi que de celles du Mécanisme d'Evaluation indépendant (MEI), au choix des engagements à intégrer dans le PAN 2.

A l'issue des travaux de groupe, la séance plénière a permis de stabiliser huit (8) pré-engagements que le Comité national de pilotage devait reformuler pour en faire des engagements lors des deux jours suivants.

Cette plénière a mis fin à la première phase de la rencontre avec le départ des délégués régionaux.



III. ELABORATION DES FICHES D'ENGAGEMENT

Les travaux se sont poursuivis avec la reformulation des pré-engagements et la rédaction des fiches qui se présentent comme suit :

Fiche d'engagement n° 1

Engagement 1 : adopter la loi sur l'accès à l'information et ses textes subséquents

Période: Janvier 2024- Décembre 2025

Principal organisme/acteur d'exécution	Ministère de la Justice / Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance Monsieur ARONA SARR (Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance) Tél : +221 77 559 50 44 Email : doudoumounasali@gmail.com .
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	Le droit du citoyen d'avoir accès à l'information contenue dans les documents administratifs est un droit fondamental reconnu et consacré par plusieurs textes internationaux et nationaux. Toutefois, son effectivité demeure relative, du fait notamment de la non adoption de la loi sur l'accès à l'information et de ses textes subséquents. A cela s'ajoute l'absence d'un dispositif opérationnel de mise en œuvre.
Quels sont les objectifs de l'engagement	L'engagement vise à instaurer un cadre juridique qui facilite l'accès du public à l'information détenue par les autorités publiques. Les objectifs spécifiques consistent à : <ol style="list-style-type: none"> 1. respecter ses engagements internationaux et satisfaire aux normes en matière de gouvernance ouverte ; 2. accroître la transparence de l'action gouvernementale en permettant aux citoyens d'accéder facilement aux informations publiques ; 3. renforcer la responsabilité des institutions publiques envers les citoyens ; 4. favoriser la participation citoyenne dans la prise de décision et à promouvoir une gouvernance ouverte ; 5. permettre aux citoyens, aux médias et aux organisations de contrôler plus efficacement les activités gouvernementales, y compris les dépenses publiques, les politiques, et les prises de décision ; 6. renforcer l'État de droit en s'assurant que les institutions gouvernementales opèrent de manière transparente et conforme à la loi ; 7. stimuler le développement durable en permettant aux citoyens d'être informés sur les politiques environnementales, sociales et économiques ; 8. renforcer la confiance du public dans les institutions gouvernementales ; 9. faciliter la gestion de crises en fournissant rapidement des informations cruciales au public ;

	stimuler l'innovation, la recherche et le développement en fournissant des données utiles pour le secteur privé et les chercheurs.			
Comment l'engagement contribuerait-il à résoudre le problème public ?	La réalisation de l'engagement permettra au Sénégal de créer un environnement où l'information gouvernementale est accessible, compréhensible et utilisable par les citoyens, renforçant ainsi la démocratie, la responsabilité, la participation et le contrôle citoyens.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent au regard des valeurs du PGO ?	Cet engagement correspond aux valeurs de transparence, de participation citoyenne et de redevabilité du PGO. L'engagement est également important pour le Sénégal qui ambitionne de porter sa note sur l'accès à l'information de 3/4 à 4/4. L'adoption de la loi et de ses textes subséquents en la matière serait un atout majeur pour atteindre cet objectif.			
Informations supplémentaires	Le projet de loi sur l'accès à l'information est dans le circuit de validation. Il a reçu l'avis favorable de la Cour suprême.			
Activités importantes avec un livrable vérifiable		Agenda		
		Début	Clôture	Budget estimatif
Mener des activités de sensibilisation et de plaidoyer pour l'adoption de la loi sur l'accès à l'information et de ses textes subséquents		Janvier 2024	Juin 2024	5 000 000
Mettre en place une autorité administrative indépendante et la rendre opérationnelle		Janvier 2024	Décembre 2025	240 000 000
Mettre en place une plateforme synchronisée d'accès aux données		Janvier 2024	Décembre 2025	50 000 000
Vulgariser la loi et ses textes subséquents à l'intention de l'administration publique, des organisations de la société civile, du secteur privé, des médias et des populations		Juillet 2024	Décembre 2025	100 000 000
<ul style="list-style-type: none"> Autres acteurs impliqués 		<ul style="list-style-type: none"> Présidence de la République 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères chargés Finances, de la Justice et de la Communication • ARTICLE 19 • Forum civil • ONG 3D • URAC • SYNPICS • CJRS • APEL
--	---

Fiche d'engagement n°2

Engagement 2 : Renforcer les mécanismes de transparence budgétaire et institutionnaliser le budget participatif

Période: Janvier 2024- Décembre 2025

Principal organisme/acteur d'exécution	<p>Ministère des Finances et du Budget / Direction de la Programmation budgétaire</p> <p>Monsieur Cheikh DIBA (Directeur de la Programmation budgétaire)</p> <p>Tél : +221 77 563 46 83;</p> <p>Email : cdiba@minfinances.sn</p>
--	--

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>Au cours de la dernière décennie, le Sénégal a réalisé beaucoup de progrès en matière de transparence budgétaire (10 points en 2011 et 46 points en 2019, selon le classement de l'Indice sur le Budget ouvert). Grâce à ses performances, le Sénégal était classé deuxième en Afrique.</p> <p>Aussi, la récente adoption du décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales offre-t-elle l'opportunité d'une amélioration de la transparence et de la participation citoyenne dans lesdites collectivités.</p> <p>Toutefois, les derniers résultats de l'Enquête sur le Budget ouvert (2023) font état d'un recul (40/100) et ont souligné l'importance de renforcer le contrôle budgétaire (30/100) et surtout la participation citoyenne (04/100), en vue d'améliorer les scores du Sénégal.</p>
---	---

	<p>En effet, ces scores révèlent l'insuffisance de débat public sur le processus budgétaire (Programmation, exécution et contrôle), conformément la loi 2012-22 du 27 décembre 2022 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques.</p> <p>La participation citoyenne est encore faible dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du budget au niveau local, car la création des cadres de concertation qui font office d'instances de participation citoyenne, demeure facultative. Dès lors, l'institutionnalisation de budget participatif constituerait une piste d'amélioration de la gouvernance des finances publiques au niveau territorial.</p>
Quels sont les objectifs de l'engagement	<p>Cet engagement a pour objectif, d'une part, d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques, à travers notamment la participation du public au processus budgétaire, le renforcement-contrôle budgétaire ; et d'autre part, l'institutionnalisation du budget participatif dans les collectivités territoriales. A ce titre, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • redynamiser le Cadre multi-acteurs de Suivi budgétaire (CMSB), créé par arrêté n°065-88 du 27 avril 2016 du Ministre chargé de la promotion de la bonne gouvernance; • Renforcer la sensibilisation des citoyens sur la redevabilité ainsi que sur les mécanismes de préparation, d'exécution et de suivi du budget. • Renforcer les capacités des citoyens sur la préparation, l'exécution, le suivi et contrôle du budget ; • Promouvoir l'adoption du budget participatif dans les collectivités territoriales.
Comment l'engagement contribuerait-il à résoudre le problème public ?	L'engagement contribuera accroître la transparence budgétaire et à renforcer la participation citoyenne au processus budgétaire aux niveaux national et local.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent au regard des valeurs du PGO ?	Cet engagement est pertinent au regard du PGO car il aligne les actions gouvernementales avec les valeurs fondamentales du PGO, favorisant une gouvernance plus ouverte, participative, responsable et transparente. La transparence budgétaire, la redevabilité et la lutte contre la corruption sont des éléments clés pour renforcer la confiance des citoyens et promouvoir une gestion plus efficace des ressources publiques.
Informations supplémentaires	<p>Les documents, ci-après, sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'enquête sur le budget ouvert d'IBP (2021)

	<ul style="list-style-type: none"> Résultats de l'Enquête sur le Budget Ouvert (2019) Évaluation PEFA suivant la méthodologie de 2016 Évaluation circulaire annuelle des Directives de l'UEMOA 2023, Rapport du FMI sur les investissements publics 2018 Directive n°01-2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques 2012 Site du ministère, site Cour des comptes et site d'IBP. <p>Il est à noter que le Sénégal a adhéré à l'Initiative Internationale pour la Transparence Budgétaire (GIFT) en 2020</p>		
Activités importantes avec un livrable vérifiable		Agenda	
	Début	Clôture	Budget estimatif
1. Renforcer les capacités techniques des acteurs de la société civile sur le budget programme	Janvier 2024	Décembre 2025	10 000 000
2. Renforcer les capacités des OSC locales sur la préparation, l'exécution, le suivi et contrôle du budget.	Janvier 2024	Décembre 2025	50 000 000
3. Tenir régulièrement les sessions du cadre multi acteurs de suivi budgétaire (CMSB)	Janvier 2024	Décembre 2025	50 000 000
4. Organiser des sessions d'analyse du rapport trimestriel d'exécution du budget (CMSB)	Janvier 2024	Décembre 2025	20 000 000
5. Veiller à la régularité de la publication des documents budgétaires (dans les délais)	Janvier 2024	Décembre 2025	
5. Organiser des consultations citoyennes autour des documents budgétaires clés après publication	Janvier 2024	Décembre 2025	40 000 000

7. Renforcer les capacités des OSC sur le suivi des investissements publics (CMSB)	Janvier 2024	Décembre 2025	20 000 000
8. Simplifier la présentation des documents budgétaires pour faciliter la compréhension	Janvier 2024	Décembre 2025	20 000 000
9. Accompagner trente (20) vingt collectivités territoriales dans l'implémentation du budget participatif	Janvier 2024	Décembre 2025	60 000 000
Autres acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale du Budget/MFB • Direction générale de la Planification et des Politiques économiques/MEPC • Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance/ MJ • Direction des Collectivités territoriales • Réseau des journalistes spécialistes des questions économiques et financières • Société civile (RCTB, CONASUB, COSEF, Enda Ecopop, CMSB) • USAID • GIZ 		

Fiche d'engagement n°3

Engagement 3 : Renforcer les attributions de l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) et les dispositions relatives à la lutte contre la corruption

Période: Janvier 2024- Décembre 2025

Principal organisme/acteur d'exécution	OFNAC Monsieur Serigne Bassirou GUEYE (Président de l'OFNAC) Tél : +221 33 889 98 38 Email :
--	---

Description de l'engagement

Quel est le problème public que	Après avoir adhéré à plusieurs instruments internationaux de lutte contre la corruption, le Sénégal a mis en place l'OFNAC, par la loi
---------------------------------	--

l'engagement abordera ?	<p>n° 2012-30 du 28 décembre 2012. Cette institution instruit des cas et dépose, régulièrement, auprès du Procureur de la République, des rapports qui mettent en cause certaines personnes. Cependant, ces rapports ne sont pas toujours suivis d'effets. Cela s'explique, dans une certaine mesure, par l'absence de prérogatives de l'OFNAC quant à la suite des dossiers d'enquête transmis aux autorités judiciaires compétentes.</p> <p>Il s'y ajoute que certains assujettis à la déclaration de patrimoine ne s'acquittent pas de cette obligation prévue par la loi n°2014-17 du 2 avril 2014, sans faire l'objet de sanction.</p> <p>En outre, le Sénégal ne dispose toujours pas d'une loi anticorruption.</p> <p>Dès lors, le renforcement des attributions de l'OFNAC et des dispositions juridiques serait un moyen d'améliorer les stratégies de lutte contre la corruption et d'accroître la redevabilité et la transparence de l'action publique.</p>
Quels sont les objectifs de l'engagement	<p>L'objectif principal de cet engagement consiste à renforcer les attributions de l'OFNAC et doter le Sénégal d'une loi anticorruption.</p> <p>De façon spécifique, il s'agit d'une part, de faire en sorte qu'une suite soit donnée aux dossiers d'enquête transmis aux autorités judiciaires compétentes et de rendre effective la déclaration de patrimoine pour l'ensemble des assujettis ; et d'autre part, adopter une loi générale sur la lutte contre la corruption.</p>
Comment l'engagement contribuerait-il à résoudre le problème public ?	<p>L'engagement contribuera à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la crédibilité de l'OFNAC ; • Prévenir la corruption; • Améliorer la répression de la corruption ; • Rendre davantage transparente la gestion des affaires publiques et le suivi des dossiers d'enquête.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent au regard des valeurs du PGO ?	<p>L'engagement renvoie au principe de la lutte contre la corruption, à la transparence et à la redevabilité, en favorisant l'intégrité des agents publics.</p>
Informations supplémentaires	<p>Le Sénégal dispose d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption qui comporte trois axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réforme du cadre normatif et institutionnel ; - Amélioration de la gouvernance et de la coordination des interventions en matière de lutte contre la corruption;

	<p>- Amélioration de la communication et renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre la corruption (information, communication et éducation).</p> <p>Les projets de lois sur l'OFNAC et sur la déclaration de patrimoine ont été adoptés en Conseil des Ministres le 22 novembre 2023.</p>		
Activités importantes avec un livrable vérifiable		Agenda	
	Début	Clôture	Budget estimatif
1. Faire le plaidoyer pour le vote des projets de loi adoptés en Conseil des Ministres (le 22 novembre 2023) et la signature de leurs décrets d'application.	Janvier 2023	Décembre 2024	10 000 000
2. Faire le plaidoyer pour l'adoption d'une loi sur la lutte contre la corruption, intégrant la protection des lanceurs d'alerte, dénonciateurs, victimes et témoins de corruption	Janvier 2022	Décembre 2023	30 000 000
4. Vulgariser la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les avant-projets de loi	Janvier 2022	Décembre 2023	50 000 000
<ul style="list-style-type: none"> • Autres acteurs impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> • Intuitions (Assemblée nationale, Présidence de la République) • Ministères chargés des Finances, de la Justice et de l'Economie • Patronat • Forum Civil • Collectivités territoriales • PNUD 		

Fiche d'engagement n°4

Engagement 4 : Adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans le secteur de la Pêche (FITU)

Période: Janvier 2024- Décembre 2025

Principal organisme/acteur d'exécution	Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime / Direction des Pêches maritimes Directeur : Tél : Email :
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	La pêche est un secteur stratégique pour l'économie nationale et la sécurité alimentaire. Mais, elle reste confrontée à un certain nombre de défis liés notamment à l'indisponibilité et la qualité de certaines données ainsi qu'aux difficultés de coordination des différents acteurs.
Quels sont les objectifs de l'engagement	L'objectif principal est de faire adhérer le Sénégal à la FITI, en vue de renforcer la gouvernance du secteur. A ce titre, il s'agira de : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de collecte, de traitement et de publication des données concernant le secteur ; • Renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes afin d'améliorer la transparence et la participation des acteurs à la gouvernance du secteur.
Comment l'engagement contribuerait-il à résoudre le problème public ?	L'engagement permettra au Sénégal : <ul style="list-style-type: none"> • de soutenir les efforts de l'Etat dans la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée en préservant les emplois du secteur ; • d'améliorer la gouvernance, en particulier la transparence et la qualité du processus décisionnel dans le secteur de la pêche ; • de renforcer son leadership dans la gouvernance du secteur de la pêche ; • de contribuer à la gestion durable des pêches, en réduisant notamment les pertes économiques de l'Etat liés à la non transparence de renforcer l'attractivité du secteur pour les bailleurs et investisseurs.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent au regard des valeurs du PGO ?	L'engagement promeut la transparence, la participation et la redevabilité dans le secteur de la pêche.

Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Engagement du Président de la République en 2016 pour l'adhésion du Sénégal à la FITI; Adhésion des professionnels et de la société civile aux principes de la FITI et existence d'une Coalition de plaidoyer pour la transparence dans la gestion des petits pélagiques ; Engagement du Partenariat régional pour la Conservation de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest (PRCM) à appuyer techniquement et financièrement le processus ; <p>Existence d'une feuille de route pour le Sénégal.</p>		
Activités importantes avec un livrable vérifiable		Agenda	
	Début	Clôture	Budget estimatif
1. Faire le plaidoyer pour l'adhésion à la FITI	Janvier 2024	Juin 2024	10 000 000
2. Faire un plaidoyer pour l'adoption des textes relatifs à la mise en œuvre de la FITI	Juillet 2024	Décembre 2024	8 000 000
3. Mettre en place le Groupe multipartite et le secrétariat national de la FITI (produire les actes, valider les TDR)	Juillet 2024	Décembre 2024	50 000 000
4. Installer officiellement le Groupe multipartite nationale (consultations des parties prenantes, élaboration des actes d'organisation et de fonctionnement, mise en place)	Juillet 2024	Décembre 2024	15 000 000
5. Elaborer et exécuter un plan d'action	Juillet 2024	Décembre 2025	20 000 000
6. Elaborer et transmettre la demande d'adhésion du Sénégal au Conseil d'Administration de la FITI	Juillet 2024	Décembre 2024	Sans frais

Fiche d'engagement n°5

Engagement 5 : Améliorer l'accès des usagers à un service public de qualité

Période: janvier 2024 – décembre 2025

Institution (s) en charge de l'exécution de l'engagement	Ministère de la Fonction publique et de la Transformation du Secteur public Direction générale de la fonction publique M. Amadou Matar Cissé (Directeur général de la fonction publique, Tél : +221 77 531 95 22) Email :;
--	---

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>La problématique de l'accès des usagers à un service public de qualité ne donne pas encore les résultats satisfaisants (cf rapport sur la gouvernance montrant un niveau de satisfaction de 34% des usagers pour l'accueil dans l'administration et de 30% pour le service rendu), malgré les efforts consentis par l'Etat avec l'ouverture de bureaux relais dans 7 régions et d'un service d'accueil et d'orientation au Ministère de la Fonction publique.</p> <p>De même, malgré les avancées notées dans la dématérialisation des actes et l'atteinte des objectifs fixés dans le PAN 1 (27 dématérialisées sur un objectif de 10), le niveau de digitalisation du service public reste encore très faible.</p> <p>En matière d'accès à la justice de proximité, le Sénégal a entrepris beaucoup de mesures visant à rapprocher la justice du justiciable. Il en est ainsi de la réforme de la carte judiciaire et de la création des 31 maisons de justice (Administration), des boutiques de droit (Association des Juristes sénégalaises) et des centres d'assistance juridique des organisations de la société civile. Cependant, les difficultés d'accès persistent et requièrent des mesures hardies allant dans le sens de l'ouverture de maisons de justice dans tous les départements du pays et le développement de synergies d'actions des différentes initiatives en matière de justice de proximité.</p>
---	---

<p>Quels sont les objectifs de l'engagement</p>	<p>Les objectifs de cet engagement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'installer et opérationnaliser les bureaux d'accueil et d'orientation dans tous les différents ministères, institutions et agences ; • de développer chez les agents du service public une véritable culture d'accueil des usagers ; • fournir aux usagers des interfaces décentralisées d'accès à l'information par dématérialisation des procédures et leur vulgarisation ; • de généraliser et rendre fonctionnels les maisons de Justice dans tous les 46 départements du pays. 		
<p>Comment l'engagement contribuerait-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>L'engagement contribuera à améliorer la satisfaction des usagers du service public par un meilleur accès et une meilleure qualité des prestations, en améliorant l'accueil et en réduisant les délais de traitement des dossiers.</p>		
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent au regard des valeurs du PGO ?</p>	<p>L'engagement contribue à l'amélioration de la qualité du service public et à l'accès à l'information et renvoie aux valeurs et principes de transparence, d'efficacité et d'efficience dans les procédures administratives. Cet engagement participe de l'accès à une justice équitable pour tous et par tous.</p>		
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Il convient de relever que cet engagement entre en droite ligne avec le processus de transformation du secteur public en cours.</p>		
<p>Activités importantes avec un livrable vérifiable</p>	<p>Agenda</p>		
	<p>Début</p>		<p>Budget estimatif</p>
<p>1. Elaborer et vulgariser une politique nationale d'accueil</p>	<p>Janvier 2024</p>	<p>Décembre 2024</p>	<p>30 000 000</p>
<p>2. Poursuivre la mise en place des bureaux de référence et d'accueil dans les régions</p>	<p>Janvier 2024</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>25 000 000</p>

3. Renforcer les capacités des agents du service public en éthique et déontologie	Janvier 2024	Décembre 2025	40 000 000
4. Dématérialiser et vulgariser 30 nouvelles pour une bonne appropriation et une utilisation effective	Janvier 2024	Décembre 2025	50 000 000
5. Renforcer l'effectif et harmoniser la composition des équipes dans les maisons de justice	Janvier 2024	Décembre 2025	45 000 000
6. Elaborer et vulgariser des outils d'information et de communication pour faciliter l'accès aux maisons de justice de proximité	Janvier 2024	Décembre 2025	20 000 000
7. Ouvrir un bureau d'accueil virtuel des maisons de justice	Janvier 2024	Décembre 2025	5 000 000
8. Construire et équiper 15 nouvelles Maisons de Justice pour sa généralisation au niveau départemental	Janvier 2024	Décembre 2025	300 000 000
Autres acteurs impliqués dans la mise	<ul style="list-style-type: none"> ● Présidence de la République / Bureau Organisation et Méthodes (BOM) ● Ministères de l'Intérieur, ● Ministère chargé des Finances 		

en œuvre de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> ● Ministère de la communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique ● SENUM SA (Sénégal Numérique SA) ● Ministère de la Justice (Direction de la Justice de Proximité et de la Promotion de l'Accès au Droit (DJPPAD)) ● Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA) ● Association sénégalaise des Usagers des TIC (ASUTIC) ● GIZ ● Ministère des Collectivités territoriales ; ● Autorités religieuses et coutumières ; ● Médias (radios régionales, privées et communautaires) ; ● Secteur privé
--------------------------	--

Fiche d'engagement n°6

	<p>Engagement 6 : Renforcer l'accès des personnes handicapées aux services sociaux de base</p>
	<p>Période: janvier 2024 – décembre 2025</p>
	<p>Institution en charge de l'exécution de l'engagement</p> <p>Ministère de la santé et de l'action sociale / Direction Générale de l'Action Sociale Docteur Arame TOP SENE (Directrice générale de l'Action sociale) Tél : +221 77 657 00 66 ; Email : arametopsene@gmail.com</p>
	<p>Quel est le problème public que l'engagement abordera ?</p> <p>Le Sénégal a fait des avancées remarquables dans la prise en charge des droits des personnes handicapées, notamment en application de la loi d'orientation sociale n°2010-15 du 06 juillet 2010, relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées. En effet, le Gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures sociales qui renforcent la prise en charge des besoins spécifiques des personnes handicapées. Il s'agit notamment de la « Carte d'égalité des chances », du programme national de Couverture Maladie universelle et du programme national de Bourses de Sécurité familiale.</p> <p>Toutefois, en raison du niveau de prévalence du handicap (5,9 % selon le rapport sur le recensement général de la population de 2013 de l'ANSO), il apparaît nécessaire de renforcer l'application des politiques publiques définies en faveur des personnes handicapées. Il s'agit, en particulier, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'infrastructures de santé, d'éducation, de transport et d'espaces publics adaptés à la situation des personnes handicapées ;

	<ul style="list-style-type: none"> - la prise en charge des besoins des personnes handicapées grâce au recrutement et à la formation d'un personnel spécialisé ; - la signature des textes d'application subséquents à la loi d'orientation sociale.
Quels sont les objectifs de l'engagement ?	<p>L'objectif principal de cet engagement est de renforcer l'accès des personnes handicapées aux services sociaux de base.</p> <p>De façon spécifique, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'augmenter de 30% le nombre de personnes handicapées disposant de la Carte d'égalité des chances ; • d'améliorer l'accès des personnes handicapées aux services publics. • Appliquer la loi d'orientation sociale sur ses textes subséquents.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public	L'engagement contribuera à améliorer la prise en compte du handicap dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Il contribuera également à réduire les inégalités en matière d'accès aux services sociaux de base.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent au regard des valeurs du PGO.	Cet engagement renvoie principalement aux valeurs et principes d'équité, d'égalité et de participation.
Informations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • 72 063 cartes d'égalité sur plus de 800000 bénéficiaires (9%), et plus de 34000 bénéficiaires CMU (4%) • Textes (15 textes d'application dont 11 décrets et 4 arrêtés interministériels) : Texte signé (27% soit 4 textes), Texte élaboré non encore signé (soit 60% soit 9 textes), Texte non encore élaboré (20%, soit 3 textes) <p>➤ Projet de décret portant création et fonctionnement des commissions techniques départementales chargées d'instruire les demandes de carte d'égalité des chances (Chapitre 1, article 3) : Texte signé</p> <p>➤ Projet de décret portant création et fonctionnement des commissions techniques départementales chargées de l'éducation spéciale (Chapitre 3, article 16) : Texte signé</p> <p>➤ Décret portant approbation du programme national de réadaptation à base communautaire (PNRBC) 2017-2021 (Chapitre 1, article 5) : Texte signé</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté interministériel fixant les conditions d'admission et de passage des élèves en classe de terminale (Chapitre 3, article 26) : Texte signé ➤ Projet de décret portant création du fonds d'appui au profit des personnes handicapées (Chapitre 7, article 47) : Texte élaboré non encore signé ➤ Projet de décret fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du haut conseil pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées (Chapitre 7, article 48) : Texte élaboré non encore signé ➤ Projet de décret portant création d'un programme d'information et de prévention du handicap (Chapitre 2, article 12) : Texte élaboré non encore signé ➤ Arrêté interministériel fixant les conditions d'admission et de passage des élèves en classe de sixième et aux examens du certificat de fin d'études élémentaires (CFEE) et du brevet de fin d'études moyennes (BFEM) (Chapitre 3, article 18) : Texte élaboré non encore signé ➤ Arrêté interministériel fixant les modalités d'admission des personnes handicapées dans les centres de formation technique et professionnelle ordinaires et spécialisés, le suivi pédagogique ainsi que les conditions d'examen et de concours (Chapitre 3, article 26) : Texte élaboré non encore signé ➤ Projet d'arrêté interministériel fixant les modalités d'accompagnement technique et matériel des structures d'éducation spéciale et inclusive (Chapitre 3, article 18) : Texte élaboré non encore signé ➤ Projet de décret fixant les conditions de recrutement des personnes handicapées dans les organismes publics et privés (article 29) : Texte élaboré non encore signé ➤ Projet de décret fixant les modalités d'appui aux personnes handicapées pour la création d'entreprise (article 30) : Texte élaboré non encore signé ➤ Projet de décret fixant les conditions d'accès des personnes handicapées au sein des institutions culturelles et de loisirs (Chapitre 5, article 41) : Texte élaboré non encore signé ➤ Projet d'arrêté interministériel fixant le taux de réduction des transports publics au profit des personnes handicapées titulaires de la carte d'égalité des chances (Chapitre 4, article 34) : Texte non encore élaboré ➤ Décret fixant les normes d'accessibilité des édifices ou bâtiments ouverts au public (projet de modification du décret 2010-99 du 27 janvier 2010 portant Code de la Construction) : Texte non encore élaboré
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décret fixant les conditions d'accès des personnes handicapées à la terre et aux outils de production (Chapitre 4, article 38) : Texte non encore élaboré ▪ Autres documents à prendre en compte : ➤ Loi 2009- 30 du 2 décembre 2009 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention relative aux droits des PH. ➤ Processus de ratification du protocole à la Charte africaine des droits des personnes handicapées et du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées ; ➤ Décret 2020-792 du 19 Mars 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'institut national et de formation des jeunes Aveugles ➤ Loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 06 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées : ➤ la Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (SNEG) ; ➤ Rapport de l'ANSD sur la cartographie des services sociaux de base.
--	--

Activités importantes avec un livrable vérifiable	Agenda		Budget estimatif
	Début	Clôture	
2. Assurer le suivi de la mesure sur l'accès des personnes handicapées à la fonction publique (15%)	Mars 2024	Décembre 2025	1 000 000
3. Faire le plaidoyer pour l'adoption des textes d'application de la loi d'orientation sociale	Janvier 2024	Décembre 2024	6 850 000
6. Organiser le Conseil présidentiel sur le handicap	Mars 2024	Mai 2025	20 000 000
6. Mettre en place la Haute Autorité à l'égalité des chances	Février 2024	décembre 2024	30 000 000
7. Créer un centre d'appel d'écoute, de conseils et d'orientation pour les handicapés	2024	2025	10 000 000
8. Mettre en place un Fond d'Appui aux personnes handicapées	2024	2025	1 000 000 000

Autres acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> Ministères chargés de la Famille, des Finances, de la Fonction publique, des Infrastructures, de l'Education, des Sports, de l'Urbanisme et du développement communautaire ; Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale HCCT Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées (FSAPH) Secteur privé Handicap international
--------------------------	---

Fiche d'engagement n°7

Engagement 7 : Renforcer la participation citoyenne dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques

Période: janvier 2024 – décembre 2025

Institution (s) en charge de l'exécution de l'engagement	<p>Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération / Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE)</p> <p>Monsieur Souleymane Diallo, Directeur général de la Planification et des Politiques Économiques (Tél : +221 33 889 71 40; Email : s.diallo@economie.gouv.sn)</p>
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>De plus en plus, on note une tendance allant dans le sens d'une meilleure implication des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. De manière générale, des consultations citoyennes sont souvent menées dans le cadre de la formulation des politiques publiques.</p> <p>Toutefois, il convient de souligner que le niveau de participation citoyenne dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques demeure encore faible. A titre d'illustration, le rapport d'évaluation du Sénégal, dans le cadre du Mécanisme d'Evaluation par les Pairs (MAEP), révèle que près de 50% des citoyens pensent que certains segments importants de la société comme les jeunes, les femmes, les autorités coutumières et religieuses, ne sont pas suffisamment impliqués dans les politiques de développement. Bon nombre de politiques publiques sont définies et pilotées au niveau central, sans une réelle participation des acteurs territoriaux.</p> <p>D'autre part, le Sénégal a signé et ratifié plusieurs conventions notamment, la CEDEF, le protocole de Maputo, l'Acte additionnel</p>

	<p>de la CEDEAO relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes adopté par les Chefs d'Etats et de Gouvernements.</p> <p>Il a entrepris plusieurs réformes et mesures (Constitution 2001), voté des lois visant à consolider le rôle et la place des femmes et des jeunes dans la vie publique. Parmi celles-ci, figurent la loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue Homme-Femme dans les instances électives et semi-électives, la Stratégie nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG), l'Observatoire Nationale de la Parité (ONP), etc.</p> <p>Cependant, malgré le vote de la loi et son décret d'application, la loi sur la parité n'a pas été totalement respectée dans toutes les assemblées électives et les femmes sont encore faiblement représentées dans les instances décisionnelles.</p> <p>Il en est ainsi de la représentation des jeunes dans lesdites instances.</p> <p>En ce qui concerne la politique environnementale, on note l'adoption de plusieurs textes (codes de l'environnement, minier, pétrolier, gazier, etc.) et des nombreuses initiatives allant dans le sens d'une implication effective des populations dans les activités de préservation et de restauration de l'environnement. Ces instruments et mesures accordent une place importante à la participation citoyenne. Mais dans la pratique, cette participation mérite d'être renforcée aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation.</p>
Quels sont les objectifs de l'engagement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs de cet engagement sont de : - renforcer les capacités techniques des acteurs territoriaux en matière d'élaboration et de suivi des politiques publiques ; - renforcer la territorialisation des politiques publiques en élargissant la consultation au niveau de la base ; - renforcer le leadership, l'engagement civique et la participation citoyenne des femmes et des jeunes par la formation, culture, la communication sociale et dans les assemblées électives. - rendre effective la participation citoyenne dans la gestion des ressources naturelles y compris pétrolières, gazières, minières et extractives tout en publiant les contrats d'exploitation des ressources naturelles ; - redynamiser le comité national et les comités régionaux de suivi et d'évaluation des politiques publiques - promouvoir l'application de la Charte de la déconcentration

	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir le renforcement de la représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision ; - renforcer les capacités des élus-ues dans les collectivités territoriales ; - sensibiliser les populations sur les enjeux de la politique environnementale, en particulier les questions liées au changement climatique ; - renforcer le niveau d'appropriation des instruments et initiatives en matière environnementale et favoriser l'implication effective des populations dans les activités de préservation et de restauration de l'environnement. - impliquer les populations dans l'application des recommandations issues des études d'impact environnemental. 			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public	<p>Cet engagement contribuera à renforcer le niveau de participation, d'engagement des citoyens (femmes, jeunes et populations) dans les instances de prise de décision.</p> <p>Il contribuera également à instaurer plus de transparence et de confiance entre le Gouvernement et les citoyens sur l'utilisation des ressources publiques et la reddition des comptes. Il va enfin contribuer à la territorialisation des politiques publiques et à une mise en cohérence des politiques environnementales avec les attentes des populations.</p>			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent au regard des valeurs du PGO.	Cet engagement participe de la mise en œuvre des principes de transparence, de participation citoyenne et de redevabilité.			
Informations supplémentaires	<p>Les femmes représentent 49,4% et les jeunes de moins de 35 ans 75% de la population totale (ANSD 2023).</p> <p>La Contribution Déterminée au niveau national est validée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la CASC (Commission nationale des Acteurs de la Société civile sur la Politique économique et sociale) • Rapport Citoyen de la participation des OSC aux politiques publiques 			
Activités importantes avec un livrable vérifiable		Agenda	Budget estimatif	
		Début	Clôtur e	

1. Réaliser une étude diagnostique sur la participation des organisations de la société civile	Janvier 2024	Juin 2024	15 000 000
2. Renforcer les capacités techniques des acteurs territoriaux sur l'élaboration, la mise œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques	Janvier 2024	Décembre 2025	70 000 000
3. Sensibiliser sur les enjeux de la participation citoyenne des acteurs territoriaux dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques	Janvier 2024	Décembre 2025	20 000 000
4. Systématiser les consultations citoyennes dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques	Janvier 2024	Décembre 2025	70 000 000
5. Mettre en place une plateforme nationale de recueil des doléances en matière de participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques (e-participation) et de suivi des politiques publiques	Janvier 2024	Décembre 2025	10 000 000
6. Vulgariser la charte nationale de la déconcentration	Janvier 2024	Décembre 2024	50 000 000
7. Redynamiser la Commission Société civile sur les politiques publiques	Janvier 2024	Décembre 2025	10 000 000
8. Publier des rapports citoyens périodiques sur les politiques publiques	Janvier 2024	Décembre 2025	20 000 000
9. Tenir, dans les régions, des séances de vulgarisation des instruments de préservation et de restauration de l'environnement, dont la CDN (contribution déterminée au niveau national)	Janvier 2024	Décembre 2025	70 000 000
10. Faire le plaidoyer pour accélérer le processus de révision du code de l'environnement	Janvier 2024	Décembre 2024	10 000 000

11. Mettre en place un cadre de concertation pour le suivi des politiques environnementales	Janvier 2024	Décembre 2024	5 000 000
12. Institutionnaliser un prix à décerner aux 10 communes les plus propres et aux 10 entreprises championnes sur l'action environnementale	Janvier 2024	Décembre 2025	50 000 000
13. Réaliser une étude pour identifier les secteurs pourvoyeurs d'emplois verts	Janvier 2024	Décembre 2024	15 000 000
14. Mettre en place une communauté de bonnes pratiques sur les emplois verts	Janvier 2025	Décembre 2025	5 000 000
15. Organiser des ateliers de renforcement de capacités des femmes et des jeunes sur le leadership, l'engagement civique et citoyen	Janvier 2024	Décembre 2025	80 000 000
16. Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur la participation à la vie politique et citoyenne avec les différents acteurs et les OSCs jeunes et femmes	Janvier 2024	Décembre 2025	40 000 000
17. Éditer un guide pratique sur la citoyenneté et le civisme et créer une plateforme de dialogue intergénérationnel	Janvier 2024	Décembre 2025	40 000 000
Autres acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée nationale ▪ Ministères chargés de la Justice, des Finances, des Collectivités territoriales, de l'Intérieur, des Mines, du Pétrole, de l'Urbanisme, la Jeunesse, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur ▪ Médias ▪ Société civile (CNJS, Plateforme des acteurs non étatiques, Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF), Action Solidaire International, IAG, CJS, JED, etc) ▪ BOS, BOM, Agences Régionales de Développement ▪ UAEI ▪ Réseau des blogueurs du Sénégal, ▪ Africitivistes, RADDHO 		

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité national sur les Changements climatiques (COMNAC) ▪ Groupe de travail sur le climat ouvert ; ▪ CESE ▪ HCCT ▪ Médias ▪ ANSD
--	--

Fiche d'engagement n°8

Engagement 8 : Promouvoir la co-construction entre le niveau national et le niveau territorial en matière de gouvernement ouvert

Période: janvier 2024-décembre 2025

Principal organisme/acteur d'exécution	Ministère de la Justice Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance (DPBG) Directeur : Arona SARR Tél : 77 559 50 54 Mail : arona.sarr@justice.gouv.sn doudoumounasali@gmail.com
--	--

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>Les questions de gouvernance sont des problématiques multi-acteurs et multi-échelles qui doivent avoir un ancrage territorial. C'est ce qui explique d'ailleurs la tenue de consultations citoyennes pour recueillir les avis et préoccupations des populations à la base, dans le cadre de l'élaboration du PAN2.</p> <p>Lors desdites consultations, les acteurs territoriaux ont déploré leur implication discontinue dans la mise en œuvre du PGO, notamment à la seule occasion de l'élaboration des PAN.</p> <p>Ce qui explique une insuffisante appropriation du PGO par les territoires, et subséquemment le faible niveau de réalisation du PAN1. Or, la réussite de la territorialisation des politiques publiques, à travers notamment l'acte 3 de la décentralisation, passera nécessairement par une appropriation locale des mécanismes et initiatives de bonne gouvernance dont le PGO.</p> <p>Dans cette dynamique, le PGO local constitue une opportunité à saisir pour élargir l'engagement citoyen, renforcer la pertinence des actions et assurer l'atteinte des résultats. Tout cela contribuerait à asseoir la base de légitimité du PGO.</p>
---	--

Quels sont les objectifs de l'engagement	<p>L'engagement vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'appropriation du PGO par les acteurs territoriaux ; - améliorer la contribution des acteurs territoriaux à la mise en œuvre et au suivi des engagements ; - la prise en charge des dimensions territoriales liées aux engagements ; - la consolidation des dynamiques de gouvernance et de co-création à l'échelle territoriale ; - l'élargissement du plaidoyer et du portage des engagements. 			
Comment l'engagement contribuerait-il à résoudre le problème public ?	<p>L'engagement contribuerait à renforcer l'inclusion et la cohésion des acteurs du PGO, la pertinence des actions ciblées et faciliterait la mise en œuvre et le suivi de tous les autres engagements.</p>			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent au regard des valeurs du PGO ?	<p>L'engagement est pertinent au regard des valeurs et principes du PGO comme la participation, l'inclusion, la redevabilité, la transparence et l'accès à l'information.</p>			
Informations supplémentaires				
Activités importantes avec un livrable vérifiable	Agenda			
	Début	Clôture	Budget estimatif	
Tenir des séances de vulgarisation du PGO au niveau local	Janvier 2024	Décembre 2025	40 000 000 F	
Appuyer le fonctionnement des cellules régionales de gouvernance (CRG)	Janvier 2024	Décembre 2024	50 000 000 F	
Organisation de séances de renforcement des compétences des acteurs sur des thématiques d'enjeux territoriaux	Janvier 2024	Décembre 2025	30 000 000 F	
Tenir des séances périodiques de suivi évaluation de la mise en œuvre avec les acteurs territoriaux	Juillet 2024	Juillet 2025	20 000 000 F	

Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de suivi	Janvier 2024	Décembre 2024	40 000 000 F
Mettre en place un forum multi-acteurs et multi-échelles	Juin 2024	Juillet 24	15 000 000 F
<ul style="list-style-type: none"> • Autres acteurs impliqués 		<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités administratives - Les élus locaux - La société civile locale - Les autorités religieuses et traditionnelles - Les organisations de jeunes et de femmes - La presse locale - Le secteur privé local - Les représentants des personnes handicapées - Le Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des territoriales - Le Ministère de l'Intérieur 	

IV. CEREMONIE DE CLOTURE



Le Coordonnateur Pays du PAGOF, le Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance et le point focal de la société civile ont, tour à tour, remercié les membres du Comité national de pilotage et salué l'engagement du facilitateur pour la qualité du travail réalisé.

Ils ont ensuite décliné les prochaines étapes du processus, à savoir :

- l'envoi officiel des fiches stabilisées aux porteurs d'engagements ;
- la tenue d'un atelier de consolidation avec lesdits porteurs ;
- l'organisation d'un atelier national de validation technique ;
- la traduction du document en anglais ;
- le lancement officiel du PAN2 lors d'une cérémonie présidée par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Toutes ces activités devront être déroulées avant la fin du mois de décembre 2023.

Le rapporteur

Cheikh Fall MBAYE

Vu Nicole NKOA



12/12/2023